



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**  
**Direction des Sécurités**  
**Bureau des élections et de la représentation de l'État**

Affaire suivie par : service des élections  
Tél : 04 67 61 63 38 / 63 59  
Mail : pref-elections@herault.gouv.fr

Montpellier, le 16 juin 2024

**Arrêté n° 2024.06.DS.0395 modifiant, à titre exceptionnel,  
pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024,  
le siège des bureaux de vote de certaines communes du département de l'Hérault**

**Le Préfet de l'Hérault**

**VU** le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

**VU** le décret 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**VU** l'arrêté n° 2023-08-DS-0641 du 31 août 2023 instituant 965 bureaux de vote pour l'année 2024 dans le département de l'Hérault ;

**Considérant** les demandes de maires en vue de déplacer, à titre exceptionnel, pour les élections législatives, le siège des bureaux de vote de certaines communes ;


**SUR** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, le siège des bureaux de vote de certaines communes, sont transférés, à titre provisoire et exceptionnel, tels qu'énoncés en annexe ;

**ARTICLE 2** : La sous-préfète, directrice de cabinet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

  
**François-Xavier LAUCH**

## Annexe

### Commune d'ARGELLIERS

Bureau initial : Salle Vert Paradis, Route de Montarnaud  
Transféré vers : Salle St Etienne, 2 Rue des Ecoles

### Commune de BELARGA

Bureau initial : Salle des rencontres, Chemin du Champs du Four  
Transféré vers : Rue des écoles

### Commune de BESSAN

#### Bureau n°1 uniquement

Bureau initial : Salle des Fêtes, rue de la Promenade  
Transféré vers : Salle du Conseil Municipal de la Mairie, Rue de la Promenade

### Commune de CAZILHAC

#### Uniquement pour le 30 juin 2024

Bureau initial : Salle Polyvalente, Route de Brissac  
Transféré vers : Foyer des Jeunes, Place de la Mairie

### Commune de CEBAZAN

Bureau initial : Salle du Conseil Municipal, Mairie, 34 Avenue de Béziers  
Transféré vers : Salle Polyvalente, Boulevard Jules Ferry

### Commune de COLOMBIERS

#### Bureau n°1 et n°2

#### Uniquement pour le 30 juin 2024

Bureau initiaux : Salle du Temps Libre, Port Fluvial  
Transféré vers :  
Bureau 1 : Salle d'accueil du Centre de Loisirs, avenue de Lespignan  
Bureau 2 : Salle de la motricité de l'école primaire, avenue de Lespignan

### Commune d'ENTRE-VIGNES

#### Bureau n°2 uniquement

Bureau initial : Foyer, Place du Foyer, Vérargues  
Transféré vers : Salle des Fêtes de Vérargues, sise ancien chemin de Saturargues

#### Emplacement d'affichage :

Emplacement initial : Place du Foyer, Vérargues  
Transféré vers : Salle des Fêtes de Vérargues, sise ancien chemin de Saturargues

### Commune de FONTES

Bureau initial : Salle des fêtes, Le Village  
Transféré vers : Salle d'exposition de la Médiathèque, rue Georges Clémenceau

### Commune de GRABELS

#### Bureaux n°3 et n°4 uniquement

Bureaux initiaux : Ecole élémentaire Joseph Delteil, 2 rue Monseigneur Joseph Roucairol  
Transférés vers : Salle Polyvalente Franck Junillon, 1 rue Monseigneur Roucairol

#### Emplacement d'affichage :

Emplacement initial : 2 rue Monseigneur Joseph Roucairol  
Transféré vers : 1 rue Monseigneur Roucairol

### Commune de JUVIGNAC

#### Bureaux n°9 et n°10 uniquement et les emplacements d'affichage associés

Bureau initial n°9 et son emplacement d'affichage: Ecole Nelson Mandela, 20 rue Neptune  
Bureau initial n°10 et son emplacement d'affichage : Salle Amassa - Oxalis, 251 place Luigi Pirandello  
Transférés vers : Salle polyvalente de l'espace Lionel de BRUNELIS, rue Callisto

### **Commune de LAURENS**

Bureau initial : Salle polyvalente, Avenue de la Gare  
Transféré vers : Boulodrome, Avenue de la Gare

### **Commune de MONTAUD**

Bureau initial : Foyer communal Pierre Combettes, sise 2 Rue de la Clapisse  
Transféré vers : Salle de la Garderie, 24 rue Gaston Baissette

### **Commune de NEFFIES**

Bureau initial : Salle de l'Ancien Couvent, Place de l'Ancien Couvent  
Transféré vers : Salle des fêtes, Place de l'Ancien Couvent

### **Commune de POILHES**

#### **Uniquement pour le 30 juin 2024**

Bureau initial : Mairie, Salle du Peuple, sise Place de l'Horreum/Rue de la Poste  
Transféré vers : Salle Polyvalente, sise Place de l'Horreum/Rue de la Poste

### **Commune de PUIMISSON**

Bureau initial : Salle de la Communication, place Guillaume Durand  
Transféré vers : Salle garderie de l'école Simone Veil, 21 rue du colombié

### **Commune de SAINT-GEORGES-D'ORQUES**

Bureaux initiaux : Salle des rencontres, Salle des Mariages, Salle Thomas Jefferson, Maison des Vendangeurs  
Transférés vers : Centre Communal des Rencontres, route de Lavérune, Saint-Georges-d'Orques

### **Commune de SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE**

#### **Uniquement pour le 30 juin 2024**

Bureau initial: Salle Polyvalente Victorin Guibal, Place de la Mairie  
Transféré vers : Mairie, Place de la République

### **Commune de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES**

#### **Bureau de vote n°1 et n°2**

Bureau initiaux : Salle communale du Gymnase/Salle des rencontres, Place de la Mairie  
Transférés vers : Halle des Sports, rue des Sapeurs-Pompiers

### **Commune de SAINT-SATURNIN DE LUCIAN**

Bureau initial : Salle André Desombes, Place de la Fontaine  
Transféré vers : Locaux de la Mairie, 8 Bis Rue des Ecoles

### **Commune de VILLETTELLE**

Bureau initial : Salle Polyvalente, Place St Géraud  
Transféré vers : Salle Polyvalente Georges Frêche, Route de Saturargues

#### **Emplacement d'affichage :**

Emplacement initial : Place St Géraud  
Transféré vers : Parking communal, Route de Saturargues